

DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE BRÉLIDY
Séance du 2 octobre 2026

L'an deux mil vingt-six, le deux octobre à 18 heures 30, s'est réuni en session ordinaire le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Pierre Marie GAREL, Maire.

Date de la convocation : 24 septembre 2026

Etaient présents : Pierre-Marie GAREL, Pierre PEUCH, Armelle FUSTEC, Edith LE GUEN, Dominique COROYER, Nelly LE LUYER, Damien MALINAS, Nicolas BILLIOU, Vanessa MARTIN, Clément JEZEQUEL

Membres absents excusés : Eléonore BLANC-MAGON de SAINT-ELIER (procuration à Nicolas BILLIOU)

Membre absent non excusé : 0

Effectif légal : 11

Nombre de conseillers en exercice : 11

Nombre de conseillers présents : 10

Nombre de conseillers votants : 11

Secrétaire de séance : Damien MALINAS

Délibération n° 3_02/10/2026 – organisation du Noël des enfants

Monsieur le Maire annonce que le Noël des enfants se déroulera comme tous les ans à la salle communale, le samedi 12 décembre 2026 à 14 heures 30.

Au programme de la fête, un spectacle par Berit, suivi d'un goûter ainsi que de la remise des cadeaux, le tout offert par la commune aux enfants de 0 à 10 ans domiciliés à Brélidy. 33 enfants pour cette année.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée d'attribuer une enveloppe d'un montant de 1.000,00 euros pour l'organisation de cet événement comprenant l'achat des cadeaux, l'organisation de la manifestation et la rémunération d'un intermittent.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents,

VALIDE l'attribution de ce budget d'un montant de 1.000,00 euros pour l'organisation du Noël 2026 des enfants de la commune.

VOTE : 11 POUR, 0 CONTRE, 0 ABSTENTION

Fait et délibéré, les lieux, jour et mois en an susdits
Pour copie conforme
Le Maire - M. Pierre-Marie GAREL



Le secrétaire de Séance,
Damien MALINAS

